

**Descriptif succinct de l’expérience :**

La mobilité permet de développer les compétences professionnelles et transversales des personnes (ouverture d’esprit, autonomie, adaptabilité, confiance en soi...).

C’est pourquoi le Conseil régional d’Auvergne a mis en œuvre un Schéma régional pour le Développement de la Mobilité européenne, pour accompagner et les établissements de formation afin qu’ils puissent développer des projets de mobilité européenne entrante et sortante (stages, visites d’études, échanges...) et en parallèle, sensibiliser les entreprises d’Auvergne, afin qu’elles accueillent davantage de stagiaires européens, et que celles ayant des apprentis leur permettent d’effectuer un stage à l’étranger.

<http://www.auvergne.org/mobilite-des-jeunes-l-europe-adhere.html>

**Localisation de l’opération :**

Région Auvergne (France)

**Données de cadrage :**

1.308.878 habitants – 51 hab/km<sup>2</sup>

**Contact :**

Sophie ARI  
Conseil régional d’Auvergne  
13-15, av de Fontmaure - BP 60  
63402 Chamalières cedex  
04 73 31 86 15

[s.ari@cr-auvergne.fr](mailto:s.ari@cr-auvergne.fr)

[www.auvergne.org](http://www.auvergne.org)

**Contexte et enjeux pour le territoire / la structure**

Les jeunes et adultes en formation professionnelle sont traditionnellement moins mobiles vers l’Europe que les étudiants. Pourtant, le fait d’effectuer un stage, un voyage d’études ou une période de formation à l’étranger apporte une réelle plus-value aux parcours de formation. La mobilité permet de développer les compétences professionnelles et transversales des personnes (ouverture d’esprit, autonomie, adaptabilité, confiance en soi...). Développer la mobilité européenne en cours de formation permet de sensibiliser ces personnes qui seront prochainement sur le marché du travail.

Envoyer des Auvergnats en stage à l’étranger ou accueillir des Européens en stage en Auvergne, c’est aussi participer à l’ouverture européenne et au développement des territoires d’Auvergne, les bénéficiaires de la mobilité devenant des ambassadeurs de ces territoires.

C’est pourquoi le Conseil régional d’Auvergne a mis en œuvre un Schéma régional pour le Développement de la Mobilité européenne.

**Facteur déclenchant de l’action**

Demande des établissements de formation d’être accompagnés, lors d’une enquête auprès des établissements d’Auvergne.

**Objectifs de l’action**

Accompagner et appuyer les lycées professionnels, centres de formation d’apprentis, organismes de formation continue et missions locales volontaires, afin qu’ils puissent développer des projets de mobilité européenne entrante et sortante (stages, visites d’études, échanges...).

En parallèle, sensibiliser les entreprises d’Auvergne, afin qu’elles accueillent davantage de stagiaires européens, et que celles ayant des apprentis leur permettent d’effectuer un stage à l’étranger.

**Publics visés**

1- Les établissements de formation

Cibles : lycées professionnels, centres de formation d’apprentis, organismes de formation continue, missions locales

Bénéficiaires finaux : lycéens professionnels, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle continue, jeunes demandeurs d’emploi suivis par les missions locales.

2- Les entreprises d’Auvergne en particulier les PME et entreprises artisanales

**Procédures et modalités d’actions**

Suite à des rencontres avec les établissements, 46 établissements volontaires ont nommé un « référent mobilité » (souvent un enseignant) chargé de monter des projets de mobilité. Le Conseil régional coordonne le réseau des référents mobilité, auxquels il apporte des conseils (dont la création d’un guide) et des formations au montage de projet, des formations en langues. Il organise également des visites de contacts ciblées en Europe (Finlande, Slovaquie, Espagne) pour les mettre en relation avec de futurs établissements étrangers (à travers des partenariats interrégionaux).

Quant aux entreprises, une enquête auprès de 3000 entreprises auvergnates a révélé leur manque de connaissance et d'implication sur le sujet. Un site d'informations pratiques ([www.formationauvergne.com](http://www.formationauvergne.com) - Rubrique « Entreprises et mobilité ») a été créé, ainsi qu'un dépliant reprenant des témoignages d'entreprises.

#### ***Les partenaires associés à cette action***

- En AUVERGNE : AGEFOS-PME (Association Gestion Formation Salariés-PME), ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile), ARDE (Agence Régionale pour le Développement Economique), CARIF-OREF Auvergne (Centre d'Animation, de Ressources et d'Informations sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation), Chambre régionale d'Agriculture d'Auvergne, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne, FFP (Fédération de la Formation Professionnelle d'Auvergne et du Limousin), Pôle Emploi Auvergne/EURES, Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand
- En EUROPE : FREREF (Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et Formation), RRA-Mura (Agence Régionale de Développement de Mura, Pomurje, Slovénie), FAFPE (Fondation Andalouse Fonds de Formation et Emploi, Andalousie, Espagne), T&E Keskus (Centre pour l'Emploi et le Développement Economique, Finlande de l'Est)

#### ***Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération***

La phase expérimentale du projet, du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 janvier 2010 a été financée par le programme européen Progress (Promotion de la mobilité des travailleurs en Europe - Projets innovants). Ce dispositif se pérennise, avec des fonds régionaux ainsi que le Fonds Social Européen.

#### ***Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)***

Le fait d'accompagner des établissements débutant en matière de mobilité européenne dans un cadre structurant et dans une dynamique groupée les incite fortement à mettre en œuvre des projets. La mise en réseau des référents mobilité permet un échange d'expériences nécessaire et de combler l'isolement auquel peut faire face un référent portant un projet parfois seul au sein de son établissement. La mise en relation des établissements de formation d'Auvergne et d'autres régions européennes à travers les Conseils régionaux est efficace. En effet, rechercher un partenaire européen est toujours compliqué lorsque l'on se lance seul. Là, les établissements sont accompagnés et préparés et les contacts obtenus sont fiables.

#### ***Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)***

Suite à la phase expérimentale (1<sup>er</sup> avril 2008 - 31 janvier 2010) :

- 78 % des établissements ont monté des projets ou sont en cours. 44 % d'entre eux ont déclaré qu'ils ne l'auraient pas fait sans l'accompagnement de la Région (80 % pour les établissements débutants).
- En comparant les projets (stages, échanges, visites d'études...) montés par les établissements adhérant au Schéma lors des trois années précédant la mise en œuvre du Schéma, et lors des trois années suivantes (projets réalisés, en cours ou programmés), on constate une augmentation de 44 % du nombre de mobilités à l'envoi (passage de 545 à 787 mobilités) et de 61 % à l'accueil (passage 157 de à 253 mobilités).
- 29 établissements ont participé aux visites de contact ; suite à ces mises en relation, 23 ont monté un ou plusieurs projets.
- 72 % des référents mobilité pensent que la création du concept de « référent » a accéléré la mise en œuvre de projets de mobilité au sein de leurs établissements
- 83 % des référents mobilité restent en contact avec les autres, pour échanger des outils/méthodes, se mettre en relation avec des partenaires étrangers, monter des projets communs, etc. Le réseau a également induit un décroisement et une connaissance entre des professionnels issus de milieux différents.
- Les institutions partenaires du Schéma se sont rapprochées et ont tous conclu à la nécessité de continuer à coopérer sur cette thématique.
- Première expérience menée dans ce sens par une Région française, ce dispositif est poursuivi ; d'autres Régions ont lancé des dispositifs similaires (Rhône-Alpes, Aquitaine, etc.).

#### ***Les perspectives***

Ce dispositif se poursuit. Le Conseil régional est en train de le promouvoir auprès des autres établissements d'Auvergne pour augmenter le nombre de ceux qui sont accompagnés. Des actions de sensibilisation des entreprises à la mobilité vont être poursuivies.